

MASTER DROIT PRIVE

Parcours droit du dommage corporel

M2 EN FORMATION CLASSIQUE OU PAR ALTERNANCE

Formation unique en France, ce parcours allie une solide base de droit privé en M1, et une spécialisation très forte en M2. Les diplômés sont directement opérationnels dès la fin de leur cursus, et apportent une forte valeur ajoutée.

> OBJECTIFS DE LA FORMATION

■ Ce master a pour objectif d'offrir une spécialisation de haut niveau en abordant les points techniques concernant la réparation du dommage corporel (évaluation médicale du dommage et conséquences juridiques, connaissances des différents régimes d'indemnisation, pratique du juge, pratique transactionnelle et des assureurs, recours des tiers payeurs).

> SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION

- Répondant à un besoin de la pratique, cette formation a été mise en place à la demande des avocats et en concertation avec tous les acteurs de la discipline.
- Formation unique en France, sélectionnée par le Nouvel Observateur au titre des « pépites de la Fac », et dispensée à 80% par des intervenants professionnels acteurs du droit du dommage corporel reconnus dans leur spécialité (médecins, avocats, magistrats, assureurs, ergothérapeutes, juristes, directeurs de fonds d'indemnisation, etc.).
- Possibilité d'alternance en M2. **Recrutement par la voie d'un CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION.**

> CONDITIONS D'ACCÈS

ÉTUDIANTS

EN M1

■ Le M1 est ouvert aux titulaires d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine de formation compatible avec celui du master, aux titulaires d'un diplôme visé par l'État s'il correspond au niveau d'études exigé dans un domaine de formation compatible avec celui du master et aux candidats qui bénéficient d'une validation d'acquis, après examen du dossier.

EN M2

■ Le M2 est ouvert aux candidats qui ont validé, dans la même discipline, une 1ère année d'un diplôme national conférant le grade de master ou une 1ère année d'un diplôme de second cycle visé par l'État s'il correspond au niveau d'études exigé ainsi qu'aux candidats qui bénéficient d'une validation d'acquis. L'admission en M2 est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation.

Pour les candidats à l'alternance, l'admission en master 2 ne peut être prononcée qu'après le recrutement par un employeur.

PROFESSIONNEL

■ Toutes les formations proposées par l'Université Savoie Mont Blanc sont accessibles en formation continue ou via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) via la Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP).
Plus de renseignements sur la formation continue : sufcep@univ-smb.fr / 04 50 09 22 50
Plus de renseignements sur la VAE et la VAPP : vae@univ-smb.fr / 04 79 75 91 77

> CANDIDATURE

Les informations et le dossier de candidature sont disponibles sur le site de l'Université Savoie Mont Blanc : www.univ-smb.fr

> ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENTS EN M1

La première année du master, à vocation généraliste, permettra une pré-spécialisation en droit du dommage corporel (techniques d'expertise, droit de la sécurité sociale, droit des assurances).

- Droit civil ■ Droit commercial ■ Droit du travail ■ Droit de la sécurité sociale ■ Droit des assurances ■ Droit comparé des obligations ■ Droit pénal spécial ■ Techniques d'expertise ■ Initiation à la recherche ■ Langues vivantes

STAGE EN M1

- Stage volontaire apprécié

ENSEIGNEMENTS EN M2

Les enseignements ont lieu sous forme de séminaires et laissent une large part aux interventions de professionnels (80%) réputés dans ce domaine (assureurs, avocats, médecins, directeurs de Fonds d'indemnisation, magistrats, directeurs juridiques d'association de victimes, etc.). Les aspects plus théoriques sont présentés par des universitaires spécialisés en droit du dommage corporel.

- Principaux régimes d'indemnisation ■ Procédures transactionnelles et juridictionnelles d'indemnisation ■ Techniques et pratiques d'évaluation du dommage corporel (expertise médicale, outils d'évaluation : nomenclature Dintilhac, barème, référentiel, etc.) ■ Prestations servies par les assureurs et les caisses de sécurité sociale, prestations servies en cas de handicap ■ Recours des assureurs, des fonds d'indemnisation et des tiers payeurs etc.

STAGE EN M2 / OU ALTERNANCE EN M2

- Stage obligatoire : 3 mois minimum à partir d'avril
- Ou alternance



> TÉMOIGNAGE

« Mon orientation vers le droit du dommage corporel a été impulsée par un grave accident de la circulation survenu à plusieurs membres de ma famille. Très touchée sur le plan humain, j'ai acquis la conviction que mon avenir professionnel devait s'orienter vers la protection des droits des victimes.

Unique en France, je me suis naturellement orientée vers le Master 2 droit du dommage corporel de Chambéry.

Ayant pleinement conscience de la technicité de la matière, j'ai décidé de m'orienter vers un contrat d'alternance auprès du service «corporels graves» d'une compagnie d'assurance. Ce contrat m'a permis de pleinement m'épanouir professionnellement.

En effet, il m'a été donné la possibilité de me déplacer sur le terrain, de rencontrer une multitude d'interlocuteurs (avocats, victimes, médecins...) et de confronter mes connaissances théoriques avec la pratique des dossiers à forts enjeux. Grâce à ce contrat d'alternance, l'expérience et la maturité que j'ai pu acquérir, j'ai décroché un CDI de Juriste au Fonds de Garantie des victimes de terrorisme et ce, directement après mon contrat d'alternance. »

Agathe LAVARENNE. Juriste au Fonds de Garantie des victimes de terrorisme. Formation en alternance.

> COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser les concepts et mécanismes du droit du dommage corporel.
- Connaître les mécanismes d'évaluation du dommage et du préjudice corporel (expertise, nomenclature, barèmes et référentiels, base de données, etc.).
- Avoir une connaissance pratique du contentieux en droit du dommage corporel ainsi que des autres voies de l'indemnisation (offres des assureurs et fonds d'indemnisation).
- Savoir mener une réflexion à partir de l'étude d'un dossier d'expertise médicale et d'indemnisation et rendre compte de l'expérience professionnelle acquise lors du stage de fin d'études.

> MÉTIERS PRÉPARÉS

- Juriste ou responsable juridique spécialisé dans l'indemnisation du dommage corporel (régisseurs chargés de faire des offres d'indemnisation aux victimes) et souhaitant travailler au sein d'une compagnie d'assurances ou d'un Fonds d'indemnisation (ONIAM, CRCI, FGTI, FGAO, Caisse de sécurité sociale, etc.).
- Avocat souhaitant se spécialiser dans l'indemnisation du dommage corporel, côté victimes ou côté assureur et payeur.

> SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Assurances
- Juridique et judiciaire

> CONTACTS

RESPONSABLE

Laurence Clerc-Renaud
04 79 75 84 82
Laurence.Clerc-Renaud@univ-smb.fr

SCOLARITÉS

M1
04 79 75 85 76
Scolarite-master1-prive-public.fd@univ-smb.fr

M2
04 79 75 83 34
Scolarite-master2.fd@univ-smb.fr

**RENCONTRE-NOUS
TOUTE L'ANNÉE !
SALONS, FORUMS, PORTES OUVERTES...
Toutes les dates
sur www.univ-smb.fr/rdv**

> LA FACULTÉ DE DROIT

- 1 267 étudiant·e·s.
- 40 enseignant·e·s universitaires spécialisé·e·s
- Près de 100 intervenant·e·s du monde professionnel (notaires, magistrat·e·s, avocat·e·s, cadres de la fonction publique, etc.)
- Des partenariats multiples avec les professions juridiques et judiciaires
- Une licence professionnelle Métiers du notariat
- Des masters en alternance
- Possibilité d'étudier à l'international
- Importance donnée à l'anglais



Annecy ■ Chambéry / Jacob-Bellecombette ■ Le Bourget-du-Lac